

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ASA 33/036/2005 –ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 314/05 (ASA 33/033/2005 du 14 décembre 2005)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

EXÉCUTION IMMINENTE / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

PAKISTAN

Shahzad (h)

Muhammad Ashraf (h)

Umer Hayat (h)

Mubarak Ali (h)

Londres, le 23 décembre 2005

L'exécution des quatre hommes dont les noms figurent ci-dessus, qui devait avoir lieu le 21 décembre 2005, a été suspendue pour une durée indéterminée.

Shahzad, Muhammad Ashraf, Umer Hayat et Mubarak Ali ont été condamnés à mort après avoir été reconnus coupables d'un viol en réunion commis sur une jeune fille chrétienne à Faisalabad. Le tribunal fédéral de la *charia*, dont le rôle consiste à déterminer si la législation est conforme aux enseignements de l'islam, a suspendu leur exécution, le temps qu'il examine un recours mettant en cause la législation appliquée dans cette affaire. On ne sait pas quand le tribunal prononcera sa décision.

Amnesty International va suivre cette affaire et agira de nouveau si nécessaire.

Aucune action complémentaire n'est requise pour le moment de la part des membres du Réseau Actions urgentes.

Merci beaucoup à tous ceux qui ont envoyé des appels.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*